

N° 5990³

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

portant création des communautés urbaines

* * *

**RETRAIT DU ROLE DES AFFAIRES DE LA
CHAMBRE DES DEPUTES**

ARRETE DU PREMIER MINISTRE

(5.3.2025)

Le Premier ministre,

Vu les articles 76 et 95, alinéa 1^{er}, de la Constitution ;

Vu l'article 10 du Règlement interne du Gouvernement ;

Vu l'article 58, paragraphe 1^{er}, du Règlement de la Chambre des Députés ;

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;

Considérant la décision du Gouvernement en conseil du 31 janvier 2025 approuvant sur proposition du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire la demande de retrait du rôle des affaires du projet de loi ci-après ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire est autorisé à demander au nom du Gouvernement à la Chambre des Députés et au Conseil d'État le retrait du rôle des affaires du projet de loi portant création des communautés urbaines.

Art. 2. La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement est chargée, pour le compte du Premier ministre et du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 5 mars 2025

Le Premier ministre,

Luc FRIEDEN

*Le Ministre du Logement et de
l'Aménagement du territoire*

Claude MEISCH

